

VADEMECUM Rapport de stage

Acquis théoriques

Année universitaire 1 : Validation du Master mention Droit notarial

Années universitaires 2 et 3 : Validation des semestrialités 1 & 2 et 3 & 4 conjuguée à **une expérience en Etude de 24 mois**

Année universitaire 4 : dernier délai (fin de l'année civile) pour la soutenance du rapport de stage et délivrance du Diplôme Supérieur de Notariat

L'inscription à l'université est obligatoire durant ces années universitaires, y compris l'année de soutenance, car indispensable pour pouvoir délivrer les diplômes correspondants. **L'année universitaire s'étend du 1er septembre de l'année N au 31 octobre de l'année N+1.**

Soutenance du rapport de stage

Rappel des conditions de soutenance du rapport de stage (arrêté du 28 avril 2008-art.7)

Condition pour soutenir un rapport de stage sous la direction d'un Directeur de rapport : avoir obtenu les 4 semestrialités à compter du 1^{er} septembre 2008 et avoir accompli un stage de 24 mois en étude.

Délai imparti : chacun dispose, pour soutenir son rapport de stage, de la fin de l'année civile correspondant à l'obtention de la dernière des 4 semestrialités (année N) à laquelle s'ajoute l'année civile suivante (N+1)

Attention, en raison des congés, l'université est fermée :

- de fin juillet à la mi-août
- fin décembre

Comment organiser sa soutenance ?

Les enseignants (dont votre directeur de rapport de stage) ont un emploi du temps très chargé. Toutes précautions doivent donc être prises de votre part pour un envoi de votre rapport de stage pour correction largement avant la date de soutenance envisagée. Contacter régulièrement votre directeur de rapport de stage pour vérifier l'avancement de votre travail semble donc indispensable.

Etape 1 : s'inscrire à l'Université Toulouse Capitole (INDISPENSABLE pour pouvoir délivrer le diplôme) en début de l'année universitaire au cours de laquelle vous allez soutenir votre rapport de stage

Etape 2 : transmettre l'imprimé 1RS « Enregistrement du rapport de stage » avant le 31 décembre de l'année de validation de la dernière des 4 semestrialités au Pôle Master Droit et Science Politique, gestionnaire des examens, dans lequel est précisé le nom du Directeur de rapport.

Le Pôle Master Droit et Science Politique le transmettra au responsable du Diplôme Supérieur de Notariat. Le document, après validation par ce dernier, recevra un avis « favorable » ou « défavorable ».

Etape 3 : un mois minimum avant la soutenance, transmettre au Pôle Master Droit et Science Politique :

- **l'imprimé 2RS « Attestation »**
- **l'imprimé 3RS « Préparation de soutenance de rapport de stage »** (composition du jury, date, ...)
- une **attestation de fin de stage** (délivrée par l'INFN de rattachement)
- une **attestation de paiement des droits** réglés à l'INFN de Toulouse pour la soutenance du rapport de stage (délivrée par l'INFN)
- une **copie de l'attestation de réussite ou du diplôme du Master 2** s'il a été obtenu ailleurs qu'à l'Université Toulouse Capitole
- les **attestations des semestrialités** si elles ont été obtenues ailleurs qu'à l'Université Toulouse Capitole

Le Pôle Master Droit et Science Politique organisera alors votre soutenance : convocation du jury, réservation de salle, ... et enverra les convocations à chacun des membres du jury.

Etape 4 : jour J, soutenance du rapport de stage

Les imprimés précités 1RS, 2RS, 3RS, se rapportant à la soutenance d'un rapport de stage sont disponibles :

- en [téléchargement](https://intranet.ut-capitole.fr) sur le site intranet de l'Université Toulouse Capitole (<https://intranet.ut-capitole.fr>) : *Formation, Scolarités, Diplôme universitaire, Droit, documents relatifs au rapport de stage du DSN*
- au bureau AR 137 bis - 05 61 63 38 51 - pmd05@ut-capitole.fr

Composition du jury

Le jury doit être composé de trois membres :

- 2 enseignants (dont au moins un de l'Université Toulouse Capitole)
- 1 notaire (ce dernier ne pouvant pas être le ou l'un des maîtres de stage ni un notaire de l'étude dans laquelle vous exercez ou avez exercé)



Calendrier de soutenance du rapport de stage

Concerne les étudiants ayant validé leurs semestrialités à compter du 1^{er} septembre 2008

<u>Dernière semestrialité</u> obtenue en	<u>Dernier délai</u> de dépôt de l'imprimé 1RS*	<u>Dernier délai</u> de dépôt simultané des imprimés 2RS*, 3 RS* ainsi que de l'attestation de fin de stage* et de l'attestation de paiement* <i>(1 mois au plus tard avant la soutenance)</i>	<u>Dernier délai</u> de soutenance de rapport de stage
JANVIER année N	31 DECEMBRE année N	15 NOVEMBRE année N+1	15 DECEMBRE année N+1**
JUIN année N	31 DECEMBRE année N	15 NOVEMBRE année N+1	15 DECEMBRE année N+1**

* **Imprimé 1RS** : « Enregistrement du rapport de stage » qui précise le nom du Directeur de rapport qui sera validé par le responsable du Diplôme Supérieur de Notariat

* **Imprimé 2RS** : « Attestation » signée par le Directeur de rapport indiquant que le travail qui fera l'objet de la soutenance est conforme aux exigences de l'arrêté du 28 avril 2008

* **Attestation de fin de stage** délivrée par l'INFN

* **Attestation de paiement des droits dus pour la soutenance de rapport de stage** délivrée par l'INFN

* **Imprimé 3RS** : « Préparation de la soutenance du rapport de stage » indiquant la composition du jury ainsi que les date et heure de la soutenance

** se référer aux étapes 2 et 3